

**DÉCRET N° 2018- 207 DU 06 JUIN 2018**

portant transmission à l'Assemblée nationale du  
Document de Programmation Budgétaire et  
Economique Pluriannuelle 2019-2021.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-502 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et du Développement ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2014-794 du 31 décembre 2014 portant nomenclature budgétaire de l'État ;
- sur** proposition conjointe du Ministre d'État, chargé du Plan et du Développement et du Ministre de l'Économie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 06 juin 2018,

**DÉCRÈTE :**

Le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2019-2021, ci-joint, sera soumis à un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) à l'Assemblée nationale. Le Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation sont, individuellement ou conjointement, chargés d'en exposer le contenu et d'en soutenir la discussion.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,**  
**Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,**

Avec le budget de l'État, gestion 2019, notre pays poursuit pour la cinquième année consécutive, la mise en œuvre de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013, relative aux lois de finances. Cette dernière introduit désormais un calendrier en deux étapes pour le Parlement : le DOB qui a lieu au plus tard le 30 juin de l'année d'une part, et, l'examen et le vote du projet de loi de finances d'autre part. En respect de ces dispositions à valeur constitutionnelle, et aux fins d'améliorer l'information budgétaire du Parlement, le rapport préparatoire du DOB, outre le principal document de discussion qu'est le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP), est constitué des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Par ces documents, le Gouvernement poursuit sa marche progressive vers la refonte globale du système d'information financière de l'Etat. Ainsi, sept (07) ministères à savoir le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministère des Infrastructures et des Transports et le Ministère de l'Energie expérimenteront en 2019, à côté du budget classique, la présentation et l'exécution de leur budget en mode programme.

L'année 2020 sera donc celle qui constatera la bascule totale de l'administration publique en mode programme.

## **I. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE SUR LA PERIODE 2015-2018**

L'activité économique en 2017 a affiché une nette remontée. Les dernières estimations, réalisées conjointement par les services nationaux et ceux du FMI, tablent sur un taux de croissance économique de 5,6% en 2017 contre 4,0% en 2016. Cette amélioration de l'activité économique est en lien avec la bonne tenue de la production du coton, le dynamisme dans le secteur des BTP et la reprise progressive des activités économiques au Nigéria. Par ailleurs, l'amélioration de la gouvernance économique et financière a permis de renforcer l'efficacité des régies financières dans la mobilisation des recettes publiques.

Au niveau des prix, le taux d'inflation est ressorti en moyenne sur la période 2015-2017 à -0,5%. Pour l'année 2017, ce taux s'est affiché à 0,1% après s'être établi à -0,8% en 2016. Cette quasi-stabilité des prix par rapport à 2016 est imputable aux effets conjugués de la timide reprise des prix des produits énergétiques associée à la disponibilité des produits vivriers du fait de la bonne campagne agricole. Globalement, l'inflation a été contenue dans la limite des 3,0% fixée dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein des Etats membres de l'UEMOA.

Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire global, dons compris, s'est établi à 5,9% du PIB en 2017 contre 6,0% du PIB en 2016 et 8,0% du PIB en 2015. Cette maîtrise du déficit budgétaire, en deçà du niveau convenu avec le FMI, témoigne de la rigueur observée par le Gouvernement dans la gestion des finances publiques.

Au regard de l'évolution de la conjoncture à fin décembre 2017 et du niveau de maturité des projets phares et prioritaires du PAG, le taux de croissance de l'économie se situerait autour de 6,0% en 2018 dans un contexte non inflationniste.

S'agissant des finances publiques, l'Etat poursuivra sa stratégie de maîtrise du déficit budgétaire qui s'établirait à 4,7% du PIB en 2018 en raison de l'amélioration attendue des recettes publiques, de la maîtrise des dépenses courantes et de l'option faite par le Gouvernement de recourir davantage au mode Partenariat Public Privé (PPP) dans la réalisation des grands projets de construction d'infrastructures.

Au niveau des entreprises et offices d'Etat, la situation générale reste peu reluisante au regard des résultats nets dégagés par ces établissements.

Du côté des collectivités locales, sur la période 2015-2018, il est à noter une reprise des transferts et des dépenses d'investissement, notamment en 2018.

En matière de sécurité sociale, l'excédent de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale reste robuste sur la période 2015-2018 autour de 66,7 milliards FCFA en moyenne annuelle. Par contre, le Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) affiche un déficit moyen de l'ordre de 47,3 milliards FCFA sur la même période. L'Etat poursuivra alors ses mesures de maîtrise du déficit du FNRB.

## **II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2021**

### **1. Orientations Economiques du Budget de l'Etat**

La conduite de la politique économique en 2019 restera conforme aux grandes options prises par le Gouvernement à travers son Programme d'Actions et aux engagements pris par l'Etat dans le cadre du Programme Economique et Financier avec le

Fonds Monétaire International (FMI). Le Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 dénommé « **Bénin Révélé** » découle d'un diagnostic complet, aussi bien institutionnel, économique que social, qui internalise les aspirations du plan décennal 2013-2023 de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

A travers ce programme, l'Etat affirme son engagement à multiplier les ressorts de l'économie béninoise et à l'asseoir sur des bases plus stables et plus solides afin d'accélérer durablement son taux de croissance et parvenir à une amélioration substantielle des conditions de vie des béninois.

Tout en accélérant la croissance économique, la politique est également orientée vers la mise en place des filets sociaux au profit des couches les plus vulnérables.

De même, le Gouvernement est également résolu à atteindre les Objectifs de Développement Durable dont il a déjà retenu les cibles prioritaires pertinentes pour le Bénin.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de son Programme Economique et Financier avec le FMI, déjà sanctionné par deux revues satisfaisantes.

## **2. Cadrage macroéconomique à moyen terme 2019-2021**

Sur la base de l'évolution probable de la conjoncture aux plans international et sous régional et en tenant compte de l'évolution prévisible de l'économie, plusieurs sentiers de croissance sont envisageables.

**Dans le scénario de référence**, le taux de croissance de l'économie devrait s'afficher à 6,3% en 2019 et atteindre 7,3% en 2021. Ce scénario s'aligne sur la tendance du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI sur la période 2017-2019. Il prend en considération les risques qui pèsent sur l'économie dont, entre autres, l'évolution défavorable du cours des matières premières sur le marché international, les aléas climatiques, une célérité moins que prévue dans la mise en œuvre des différentes réformes économiques et des investissements publics.

**Dans le scénario alternatif**, basé sur une célérité satisfaisante dans la mise en œuvre des réformes et investissements prévus au PAG, une évolution favorable des cours des matières premières sur le marché international ainsi que des conditions climatiques avantageuses, le taux de croissance devrait dépasser la barre des 7,0% en 2019.

De façon générale, la croissance en 2019 et à moyen terme sera portée par le renforcement de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement.

Au regard du cadrage macroéconomique, les ressources totales du budget général devraient afficher une hausse de 10,6% en moyenne annuelle sur la période 2019-2021. Spécifiquement pour la gestion 2019, elles s'afficheraient à 1139,6 milliards FCFA contre 1049,7 milliards FCFA en 2018, soit une hausse de 8,5%.

Du côté des dépenses, l'Etat maintiendrait sa politique de priorisation des PPP au détriment des investissements publics directs de l'Etat afin de contenir le déficit budgétaire. Ainsi, les dépenses du budget général connaîtraient un taux de progression moyen de 1,9% sur la période 2019-2021.

### **3. Objectifs de la politique économique**

#### **a. Politique en matière de mobilisation de recettes publiques**

En matière de mobilisation des ressources propres, la politique publique sera orientée vers la modernisation de l'administration fiscale à travers : i) l'informatisation des structures ; ii) la simplification et l'automatisation des procédures et le renforcement des capacités en ressources humaines ; iii) l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers ; iv) la poursuite de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ; v) l'amélioration du cadre législatif et réglementaire ; vi) le renforcement de la coopération nationale et internationale.

#### **b. Politique en matière de dépenses publiques**

En matière de dépenses, la politique sera axée sur l'efficacité de la dépense publique à travers : i) la poursuite de la maîtrise du train de vie de l'Etat, l'extension de la revue des dépenses à de nouvelles catégories de charges ; ii) l'orientation des dépenses d'investissement vers les projets et programmes phares et prioritaires du Programme d'Actions du Gouvernement ; iii) le renforcement du suivi de l'exécution des projets d'investissement ; iv) la maîtrise du déficit budgétaire ; v) la préservation et le renforcement du modèle social (mesures de gratuité dans les secteurs de l'éducation et de la santé, poursuite des micro-crédits, etc.) ; vi) la mise en œuvre du projet ARCH ; vii) l'aménagement du territoire ; viii) l'expérimentation à blanc de l'exécution du budget de l'Etat en mode programme ; ix) la prise en considération du cycle électoral 2019-2021.

#### **c. Politique en matière de gouvernance des entreprises publiques et offices d'Etat**

Au niveau des sociétés et offices d'Etat, l'Etat focalisera ses efforts sur l'amélioration de la gouvernance de ces établissements publics. Dans ce cadre, en plus des réformes déjà en cours (signature des contrats d'objectif, relecture des cadres légaux,

renforcement du contrôle interne, professionnalisation de la fonction d'administration. L'Etat mettra l'accent sur la transmission et l'évaluation de lettres de mission aux directeurs généraux des entreprises publiques ainsi qu'à l'instauration d'un dialogue de gestion avec les équipes dirigeantes des établissements publics.

De même, dans certains secteurs, l'Etat associera le secteur privé dans la gestion ou l'exploitation des établissements publics.

#### **d. Politique en matière de sécurité sociale**

En matière de sécurité sociale, la politique de l'Etat consistera à consolider les acquis de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et à maîtriser le déficit du Fonds National des Retraites du Bénin par la mise en œuvre des réformes majeures qui passent par la réalisation d'une étude actuarielle.

Sur cette base, au niveau de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), l'Etat visera, entre autres : i) la réduction du délai de traitement des opérations ; ii) le rapprochement des services de la CNSS des usagers-clients ; iii) le déploiement d'une stratégie d'information des usagers-clients sur leurs droits et obligations.

Au niveau du FNRB, la politique publique sera orientée vers la réforme juridique et institutionnelle du Fonds afin d'aboutir à une nouvelle structure organisationnelle ainsi qu'un mode de gestion répondant aux normes internationales.

#### **e. Objectifs en matière de finances locales**

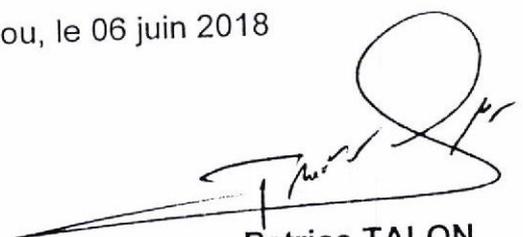
En matière de finances locales, l'Etat veillera entre autres, à : i) poursuivre le transfert des ressources financières aux collectivités locales pour la mise en œuvre des plans de développement communaux ; ii) renforcer le suivi, l'audit et le contrôle de la gestion des fonds transférés ; iii) renforcer l'assistance conseil des Services Déconcentrés de l'Etat aux communes.

#### **f. Stratégie d'endettement**

Les décisions d'emprunt du Bénin au cours de la période 2019-2021 seront prises de façon à ce que les coûts de la dette restent relativement faibles et que les risques, notamment ceux de refinancement, de taux d'intérêt et de taux de change soient atténués.

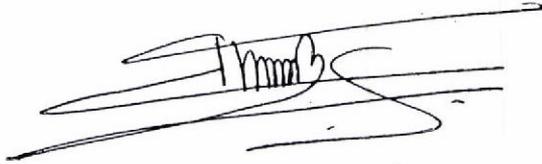
Fait à Cotonou, le 06 juin 2018

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



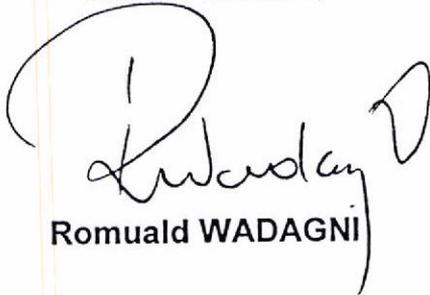
Patrice TALON

Le Ministre d'État, Chargé du Plan  
et du Développement,



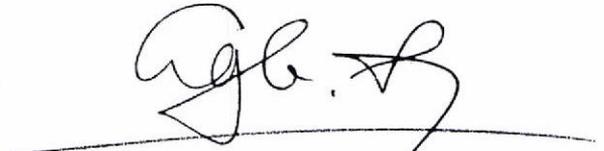
**Adidjatou A. MATHYS**  
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et de la Législation,



**Aurélien A. AGBENONCI**  
Ministre intérimaire

**AMPLIATIONS** : PR : 6 AN : 100 CC : 2 CS : 2 CES : 2 HAAC : 2 MPD : 2 MJL : 2 MEF : 2 AUTRES MINISTERES : 19  
SGG : 4 JORB : 1.